

Procès-verbal

Réunion du Conseil exécutif de l'ASSÉ Le 3 avril 2006 au bureau de l'ASSÉ

-
Présences :

nom retiré nom retiré nom retiré nom retiré
nom retiré nom retiré nom retiré nom retiré, permanente
nom retiré nom retiré, observateur nom retiré nom retiré, observateur

0.0 Ouverture à 18h30

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.1.1 *nom retiré nom retiré* au secrétariat et *nom retiré nom retiré* à l'animation.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.2.1 L'adoption de l'ordre du jour suivant :

2.0 Congrès

3.0 Finances

4.0 Permanence

5.0 Calendrier

6.0 Varia

7.0 Levée

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 30 mars 2006

1.3.1 L'adoption du procès-verbal du 30 mars 2006.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

2.0 Congrès

2.1 Que soit louée une mini-fourgonnette pour *nom retiré nom retiré* avec Communauto.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

2.2 Que le plan du bilan de l'exécutif soit le suivant :

- Conjoncture sociale et politique (*nom retiré nom retiré*)
- Plan d'action 2005-2006 (*nom retiré nom retiré*)
- Plan de valorisation (*nom retiré nom retiré*)
- Interne (*nom retiré nom retiré*)
- Externe (*nom retiré nom retiré*)
- Recherche (*nom retiré nom retiré*)
- Matériel d'information (*nom retiré nom retiré*)
- Perspectives (*nom retiré nom retiré*)

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

2.3 Que l'exécutif propose au Congrès de fermer, pour l'année financière 2006-2007, le compte "CASSÉÉ", qui inclut les comptes à recevoir et les contributions au fonds de grève de celle-ci, et de transmettre les informations pertinentes à l'AFESH-UQÀM.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

2.4 Que soient annexés au cahier de Congrès les tableaux des comptes à recevoir et des cotisations au fonds de grève de la CASSÉÉ.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Vote :
Pour : 2 Contre : 1 Abstention : 0
Adoptée à la majorité
nom retiré nom retiré note sa dissidence au procès-verbal.

2.5 Que l'exécutif propose au Congrès la présentation des états financiers 2005-2006 au 31 mars 2006 en annexe.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

2.6 Que l'exécutif propose au Congrès les prévisions budgétaires 2006-2007 en annexe.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

2.7 Que l'exécutif propose au Congrès que l'ASSÉ participe au contingent "Précaires" lors de la manifestation du 1^{er} mai (29 avril).

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Vote :
Pour : 2 Contre : 1 Abstention : 0
Adoptée à la majorité
nom retiré nom retiré note sa dissidence au procès-verbal.

2.8 Le Conseil exécutif de l'ASSÉ propose au Congrès de modifier l'Article 6.1 Engagement au contrat de

travail de la permanence comme suit :

Modifier "Conseil InterRégional" par "Congrès annuel"

Article original du contrat de travail de la permanence

6.1 Engagement : L'engagement de l'employé-e se fait par l'exécutif selon les directives du Conseil InterRégional.

Le Conseil exécutif de l'ASSÉ propose au Congrès de définir l'Article 8.4 Renouvellement comme suit :
Le renouvellement du contrat de l'employé-e doit être approuvé par le Congrès.

Les conditions du renouvellement du contrat de l'employé-e doivent faire l'objet d'une entente entre l'employé-e et l'employeur au minimum un (1) mois avant la tenue du Congrès. Cette entente doit être publiée au minimum deux (2) semaines avant la tenue du Congrès.

En cas de non-entente, le Congrès devra décider des nouvelles conditions du renouvellement du contrat. Pour ce faire, il devra considérer les demandes de l'employé-e et les offres de l'employeur qui devront être publiées au moins deux (2) semaines avant la tenue du Congrès. L'employé-e devra accepter ou refuser la décision du Congrès au plus tard deux (2) semaines après la tenue du Congrès. En cas de refus de l'employé-e, le contrat ne sera pas renouvelé.

Article original du contrat de travail de la permanence

8.4 Renouvellement : La clause 8.4 sera définie en cours du contrat. Cette clause fait partie intégrante du présent contrat.

Le Conseil exécutif de l'ASSÉ propose au Congrès le renouvellement du contrat de la permanence de *nom retiré nom retiré* du 8 juin 2006 au 7 juin 2007.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

3.0 Finances

3.1 Que, selon le document en annexe, les chèques à annuler soient corrigés, les chèques à réémettre soient réémis et que soient réémis les chèques des personnes à contacter s'il y a lieu.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

4.0 Permanence

4.1 Que les tâches de la permanence soient :

- Suivi des documents pour le cahier du Congrès annuel;

- Procès-verbal de la présente réunion;

- Finaliser la compilation des formulaires de l'AFÉ, faire les mises à jour à la compilation et ajouter le

document au cahier du Congrès annuel;

- Faire un rappel de la convocation du Congrès annuel;

- Terminer le bilan de la permanence.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

5.0 Calendrier

5.1 L'adoption du calendrier suivant :

Mardi 4 avril : *nom retiré* à Lionel-Groulx.

Mercredi 5 avril : *nom retiré* et *nom retiré* à l'assemblée générale de Lionel-Groulx.

Jeudi 6 avril : *nom retiré* à la réunion du contingent "Précaires".

Lundi 10 avril : Réunion d'exécutif à 18h30 au bureau.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

6.0 Varia

7.0 Levée à 11h29

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité